

Votre référent : Elodie FIGON

Adresse : Mail du Général de Gaulle
13380 Plan de Cuques

Tél : 04.91.07.43.57

Email : plandecuques@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, agréée et autorisée :

SAP512963950

Organigramme :

Gérante / Responsable d'agence/ Déléguée qualité

Responsable de Secteur

Assistante Responsable de Secteur

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h-18h

Du Mardi au Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

Samedi : 9h-12h

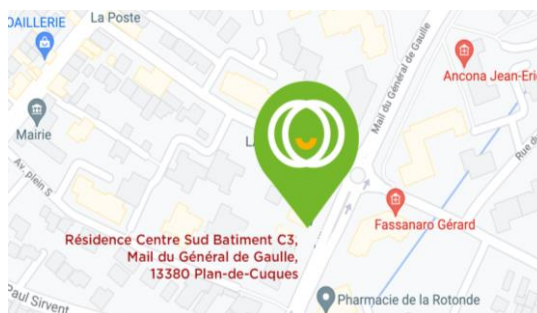
Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Ligne de bus 142, au départ du métro
La Rose.



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Plan-de-Cuques, Allauch, Marseille 4ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème.

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Conseil Départemental : 4 Quai d'Arenc, 13304 Marseille Cedex 02.

DREETS : CS 10009, 23/25 Rue Borde, 13285 Marseille Cedex 08.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Etablissement d'un devis gratuit et personnalisé au consommateur dans le cadre d'une proposition de prestation ou un ensemble de prestation dont le prix total est supérieur à 100€ ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et le détail des formules (le cas échéant).
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter les personnes qualifiées.





TARIFS APPLICABLES AU 1er Janvier 2022

FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS MODE PRESTATAIRE * APEF PLAN DE CUQUES



	TARIFS HORAIRES HT	TARIFS HORAIRES TTC	TTC APRES CREDIT D'IMPOTS
MENAGE REPASSAGE			
Détente	23,55 €	25,90 €	12,95 €
Bien-être	24,36 €	26,80 €	13,40 €
Evasion	26,18 €	28,80 €	14,40 €
Ponctuel	28,91 €	31,80 €	15,90 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide + accompagnements	24,00 €	26,40 €	13,20 €
Assistance + accompagnements	32,16 €	33,93 €	16,97 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + accompagnements	33,36 €	36,70 €	18,35 €
Assistance + accompagnements	34,79 €	36,70 €	18,35 €

Détail des formules en annexe

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants + 3 ans	23,59 €	25,95 €	12,98 €
Garde d'enfants -3 ans	23,59 €	25,95 €	12,98 €

3 enfants maximum - Détail des formules en annexe

JARDINAGE			
Ponctuel	31,67 €	38,00 €	19,00 €
PACKS			
10h (000€ TTC - 0000€ HT)	29,38 €	35,25 €	17,63 €
20h (000€ TTC - 0000€ HT)	28,96 €	34,75 €	17,38 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	34,55 €	38,00 €	19,00 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,92 HT)

Assistance informatique (35,00 € TTC - 29,17 € HT) Soutien scolaire (27,60 € TTC - 25,09 € HT) Cuisine à domicile (45,00 € TTC - 40,91 € HT) Cours de gym à domicile (33,50 € TTC - 27,92 € HT) Présence à domicile (35,00 € TTC - 29,17 € HT) Démarches administratives (35,00 € TTC - 31,82 € HT) Cours de musique à domicile (35,00 € TTC - 29,17 € HT) Mise en beauté pour personnes dépendantes (33,50 € TTC - 30,45 € HT) Garde d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (26,95 € TTC - 24,50 € HT)

(*) Intervention en mode prestataire

Majoration de 25% des heures de nuit (21h - 6H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais de gestion administrative mensuels : 6,50 € TTC - (5,42 € HT)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations 0,70 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Forfait distance au-delà de 10km (par prestation) / (Taux de TVA associé à la prestation)

Forfait enlèvement des déchets : 10 € (par prestation) / (Taux de TVA associé à la prestation)



Votre référent : Elodie FIGON

Adresse : Mail du Général de Gaulle
13380 Plan de Cuques

Tél : 04.91.07.43.57

Email : plandecuques@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, agréée et autorisée :
SAP512963950

Organigramme :

Gérante / Responsable d'agence/ Déléguée qualité

Responsable de Secteur

Assistante Responsable de Secteur

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h-18h

Du Mardi au Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

Samedi : 9h-12h

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Ligne de bus 142, au départ du métro
La Rose.



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Plan-de-Cuques, Allauch, Marseille 4ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème.

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Conseil Départemental : 4 Quai d'Arenc, 13304 Marseille Cedex 02.

DREETS : CS 10009, 23/25 Rue Borde, 13285 Marseille Cedex 08.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Etablissement d'un devis gratuit et personnalisé au consommateur dans le cadre d'une proposition de prestation ou un ensemble de prestation dont le prix total est supérieur à 100€ ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et le détail des formules (le cas échéant).
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter les personnes qualifiées.





TARIFS APPLICABLES AU 1er Janvier 2022

FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS MODE PRESTATAIRE * APEF PLAN DE CUQUES



		TARIFS HORAIRES HT	TARIFS HORAIRES TTC
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
 APA. ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100%.	20,85 €	22,00 €
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%. Il comprend le tarif APA (22€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 0,31€ TTC	21,15 €	22,31 €
 PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (22€ TTC) + 0,31€ TTC	21,15 €	22,31 €

CAISSES DE RETRAITE

 ARDH. L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs	22,27 €	24,50 €
 PAP. PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ AU MAINTIEN À DOMICILE	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD	22,27 €	24,50 €
CNRACL.	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	22,27 €	24,50 €
CNMSS.	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	22,27 €	24,50 €

(*) Intervention en mode prestataire - majoration de 25% des heures de nuit (21h - 6H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.



DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Arroser les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

DETAIL DES FORMULES

Aide aux seniors

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE	ASSISTANCE
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (leviers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Participer à des jeux, discussions, échanges, ...	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Garder les animaux de compagnie	X	X

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à la crèche	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X	X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X	X	X
Organiser les siestes	X	X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Gérer les changes	X	X	X
Accompagner à la propreté	X	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs		X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

LA MAISON

L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X
L'entretien des plantes d'intérieur (taille, rempotage ...)	X

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).